Le partage de lâ□□innovation rime-t-il avec protection?
Internet
PostÃ© par : JPilo
PubliÃ©e le : 17/11/2015 15:30:00

Selon certains, lâ□□Ã¨re numÃ©rique serait synonyme dâ□□un changement de paradigme : hier, innovation rimait avec protection, aujourdâ□□hui innovation sonnerait avec amÃ©lioration permanente. La frÃ©nÃ©sie de lâ□□innovation trancherait avec une idÃ©e obsolÃ¨te : pourquoi protÃ©ger son innovation, lâ□□avenir serait au partage et Ã lâ□□amour fraternel entre concurrents. Le droit de la propriÃ©tÃ© intellectuelle serait, en somme, rÃ©duit comme peau de chagrin.

Â
Â Lâ□□idÃ©e, aussi sÃ©duisante soit-elle, fait lâ□□impasse sur plusieurs points clÃ©s : la premiÃ¨re, est que lâ□□innovation se doit nÃ©cessairement dâ□□Ãªtre couplÃ©e avec le droit de la propriÃ©tÃ© intellectuelle. La seconde, câ□□est que le partage de lâ□□innovation nâ□□est en rien antinomique avec cette protection juridique. La protection est morte ! Vive la protection ! DÃ©cryptage.

Innovation et PropriÃ©tÃ© Intellectuelle : dÃ©samour ?

La propriÃ©tÃ© intellectuelle est-elle un frein Ã lâ□□innovation ? Beaucoup de praticiens ou dâ□□auteurs soulignent que les entreprises de lâ□□Ã¨re digitale ne protÃ¨gent plus, mais utilisent lâ□□innovation et sans cesse lâ□□amÃ©liorent. Toutefois, est-ce Ã dire que, parce quâ□□elles innovent sans cesse, ces derniÃ¨res ne doivent plus protÃ©ger ?

Effectivement, si nous focalisons le propos sur le seul dÃ©pÃ´t de brevet, il est nÃ©cessaire de prÃ©ciser que la diminution des dÃ©pÃ´ts nâ□□est pas la consÃ©quence de lâ□□amÃ©lioration frÃ©nÃ©tique de lâ□□innovation. Au contraire. Tout dâ□□abord, lâ□□accessibilitÃ© du public Ã la description complÃ¨te de lâ□□invention est problÃ©matique pour tout inventeur.

Ensuite, le dÃ©pÃ´t de brevet entraÃ®ne une protection sur le territoire duquel il est dÃ©posÃ©. DÃ¨s lors, le monde vous regardeâ□¦ et peut librement exploiter lâ□□innovation dans dâ□□autres pays ! Une protection en Europe nâ□□est pas synonyme de protection sur un autre continent. Enfin, le coÃ»t du brevet peut, aussi, expliquer la baisse de dÃ©pÃ´ts.

Le comportement de lâ□□entreprise doit sâ□□adapter en fonction de lâ□□Ã©volution du numÃ©rique. Pour ce faire, les directions juridiques doivent Ãªtre en corrÃ©lation avec les innovations de lâ□□entreprise. Mieux, lâ□□obtention de droits de propriÃ©tÃ© intellectuelle permet une visibilitÃ© sur le marchÃ©, une consÃ©cration de sa recherche et un marqueur fort pour les tiers Ã lâ□□entreprise. La fonction premiÃ¨re de protection stricto sensu se dÃ©double est devient â□□ aussi â□□ fonction de stratÃ©gie dâ□□entreprise.

Innovation et PropriÃ©tÃ© intellectuelle : lâ□□union fait la force.

Lâ□□idÃ©e dâ□□absence de protection viendrait-elle de la multiplicitÃ© des Ã©changes au sein de nos sociÃ©tÃ©s interconnectÃ©es ? Ainsi, lâ□□Â« open innovation Â» serait aux antipodes de toutes protections juridiquesâ□¦

Ce que lâ□□on appelle Â« open innovation Â», vÃ©ritable systÃ¨me disruptif, est traditionnellement prÃ©sentÃ© comme un mouvement contraire au systÃ¨me de propriÃ©tÃ© intellectuelle. Dâ□□un cÃ´tÃ©, monopole dâ□□exploitation. De lâ□□autre, production ouverte de

connaissances. Câ□□est avec lâ□□Ã©mergence du numÃ©rique que la problÃ©matique a dÃ©voilÃ© dâ□□autres facettes : pour rester compÃ©titives, les entreprises optent pour ce chemin de lâ□□innovation.

Alors, sans dÃ©tailler les quelques pierres dâ□□achoppement entre ces deux notions, certains se demandent si cette confrontation poussera le lÃ©gislateur Ã une rÃ©forme de la propriÃ©tÃ© intellectuelle. Dans tous les cas, beaucoup dâ□□auteurs et de praticiens soulignent avec justesse que la propriÃ©tÃ© intellectuelle nâ□□est pas aux antipodes du partage, du Â« travail collectif Â» ou Â« collaboratif Â».

En effet, elle est mÃªme propice au partage de technologie. Citons briÃ¨vement des exemples comme la licence FRAND (pour Â« fair, reasonnable and non discriminatory Â») qui garantit Ã lâ□□utilisateur de la norme, un accÃ¨s Ã la technologie (raisonnable et non discriminatoire) ou encore les licences croisÃ©es.

Enfin, il est intÃ©ressant de relever que mÃªme en dehors de lâ□□hypothÃ¨se de lâ□□open innovation, la crÃ©ation peut, dans certains cas, Ãªtre librement accessible et protÃ©gÃ©e. Il faut penser aux outils fondamentaux de lâ□□internet. Par exemple, les navigateurs sâ□□avÃ¨rent protÃ©gÃ©s par le droit dâ□□auteur, pourtant, ils sont librement mis Ã la disposition de tous.

Cette brÃ¨ve prÃ©sentation de lâ□□open innovation montre sa complÃ©mentaritÃ© avec la propriÃ©tÃ© intellectuelle. Ainsi, dire que lâ□□entreprise doit passer uniquement par lâ□□open innovation est une chimÃ¨re ! Lâ□□entreprise doit prendre position et mÃªler les deux techniques de dÃ©veloppement : tantÃ´t lâ□□ouverture, tantÃ´t la discrÃ©tion. Celle-ci doit cultiver .032 le secret, lâ□□innovation interne et aussi lâ□□ouverture vers lâ□□autre. Finalement, lâ□□enfer, ce nâ□□est pas les autres !

Innovation et PropriÃ©tÃ© Intellectuelle : le compromis

Et si le droit de possession personnelle antÃ©rieure Ã©tait la solution au partage de lâ□□innovation? Ce droit pas trÃ¨s connu permet, dans de nombreux pays comme la France, de paralyser lâ□□action en contrefaÃ§on engagÃ©e par le brevetÃ© ou ses ayants-droit.

Pour faciliter la reconnaissance de ce droit sur le terrain probatoire, de nouveaux services juridiques se dÃ©ploient Ã base de signature Ã©lectronique normÃ©e et dâ□□horodatage certifiÃ© comme le propose le site mapreuve.com. Ce site permet de protÃ©ger immÃ©diatement une innovation (ou une crÃ©ation) en apportant une preuve juridique dâ□□intÃ©gritÃ© et dâ□□antÃ©rioritÃ©, et ce en toute confidentialitÃ© et Ã un coÃ»t faible. En deux clics, je protÃ¨ge puis je partage. Nâ□□est-ce pas lÃ lâ□□avenir ?

Force est donc de conclure que le partage nâ□□est pas contraire Ã la protection. Lâ□□idÃ©e mÃªme de protÃ©ger ses crÃ©ations est farouchement dâ□□actualitÃ© avec le projet de directive europÃ©enne en discussion et prÃ©vu pour lâ□□annÃ©e 2016. Une consultation publique et des Ã©tudes seront aussi lancÃ©es fin dâ□□annÃ©e pour in fine procÃ©der au vote devant le Parlement en juillet 2016.

Cette rÃ©forme du droit dâ□□auteur devrait tendre vers une protection du droit dâ□□auteur au niveau europÃ©en afin de Â« libÃ©rer la crÃ©ation Â» et Â« favoriser le partage du savoir Â». Nâ□□oublions pas, dans les mÃ©andres des rÃ©formes au niveau de lâ□□Union europÃ©enne, que lâ□□abandon des frontiÃ¨res nâ□□entraÃ®ne en rien lâ□□abandon dâ□□une logique protectrice.

DÃ¨s lors, la protection du droit dâ□□auteur doit (sur)vivre sur un territoire plus vaste, lâ□□Union europÃ©enne. Il ne sâ□□agit quâ□□une extension du domaine de la lutteâ□¦ contre les contrefacteurs. Dans tous les cas, nâ□□oublions pas, partager câ□□est bien, protÃ©ger câ□□est bien aussi !Commente Jason LabruyÃ¨re, Juriste en PropriÃ©tÃ© Intellectuelle chez mapreuve.com.